

## **Deuxième session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture**

### **Procédure de correspondance écrite**

#### **Point 4.1 de l'ordre du jour: Progrès accomplis dans les méthodes appliquées aux fins de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets**

##### **Réponse du secrétariat aux observations écrites des membres reçues au 3 juillet 2024**

Le secrétariat remercie les membres pour les observations qu'ils ont formulées au sujet du point 4.1 de l'ordre du jour. Des observations ont été reçues des États-Unis d'Amérique, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la Suisse et de l'Union européenne et de ses 27 pays membres (l'Albanie, la République de Moldova et le Monténégro se rallient à la déclaration).

Le secrétariat se félicite des efforts déployés par les membres pour accroître l'efficacité et mettre en œuvre des solutions techniques innovantes afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment de méthane, dans le secteur de l'élevage, sensibiliser à l'atténuation et promouvoir le recyclage et la réutilisation du fumier comme engrais organique et améliorer la séquestration du carbone.

La FAO réserve un accueil favorable à la recommandation préconisant d'identifier, de concevoir et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation dans le secteur de l'élevage, notamment à l'aide de technologies innovantes, de la génétique et de la sélection.

La FAO se félicite de la recommandation préconisant d'adopter une approche équilibrée et globale pour examiner les trois dimensions de la durabilité, notamment la multifonctionnalité des systèmes d'élevage. En outre, la FAO reconnaît le rôle de l'élevage dans la concrétisation des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris, concomitante avec l'augmentation de la productivité et des revenus des éleveurs et des producteurs de bétail, et la mise à profit des technologies et des pratiques de gestion optimales.

La FAO se félicite que son Modèle pour l'évaluation environnementale de l'élevage mondial (GLEAM) soit reconnu comme un outil précieux pour estimer les émissions le long de la chaîne de production. GLEAM a été élaboré afin d'estimer la contribution de l'élevage à la biodiversité et à l'utilisation efficace de l'eau et de l'azote. La FAO continuera de calibrer le modèle en comparant ses résultats avec les données réelles obtenues à partir de différents systèmes d'élevage.

Il ressort des observations écrites que le Partenariat de la FAO pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage a élaboré plusieurs lignes directrices qui peuvent être utiles pour le suivi des émissions de gaz à effet de serre et des autres effets sur l'environnement au niveau des pays, et la communication d'informations y relatives. Ces lignes directrices sont pleinement en phase avec les Lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et leur version révisée de 2019.

La FAO accueille favorablement l'appel à continuer d'aider les membres à élaborer des plans et des politiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, et à accéder à un financement de l'action climatique, pour le secteur de l'élevage.

La FAO prend note de l'encouragement à informer les membres au sujet des données nécessaires pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre et établir des rapports à ce sujet. Pour ce qui est de la mesure du changement climatique, la FAO est en phase avec la décision de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) relative à l'utilisation du potentiel de réchauffement climatique (PRC) pour l'établissement de rapports relatifs aux gaz à effet de serre, et note également la possibilité d'utiliser le PRC-étoile (PRC\*) comme deuxième indicateur.

La FAO se félicite également de l'application de mesures de protection sociale et environnementale à des fins d'incitation en faveur d'approches systémiques, comme l'agroécologie, en établissant des synergies entre le climat et la biodiversité.

La FAO prend également note de l'intérêt des membres pour les possibilités que peut offrir la participation aux marchés du carbone pour les secteurs de l'élevage (notamment pour réduire les émissions de méthane et de protoxyde d'azote), en particulier comme source de revenus supplémentaire pour les agriculteurs. Le secrétariat réserve un accueil favorable à la recommandation appelant la FAO à élaborer un document d'orientation sur les possibilités qu'offrent et les risques que présentent, pour les membres, la participation, selon qu'il convient et compte tenu des contextes nationaux, aux marchés du carbone tant réglementaires que volontaires dans le secteur de l'élevage, dans le cadre de l'Accord de Paris. La FAO engagerait une consultation auprès d'autres organisations et institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, travaillant sur le marché volontaire du carbone afin de s'appuyer sur les méthodes existantes lors de l'élaboration des orientations. La FAO accueille favorablement la suggestion de prendre en compte toutes les exigences de l'article 6 de l'Accord de Paris lors de l'élaboration des orientations, notamment les questions relatives au risque d'inversion de l'atténuation des émissions ou d'absorption.